



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

SCOOP



J'apprends, de source sure, vérifiée et revérifiée, que Bruno BIANCHIN, maire de Faulquemont, a envoyé sa démission au préfet.

Sa démission sera effective à compter de son acceptation par le représentant de l'État (*le préfet*) ou à défaut, un mois après un nouvel envoi par lettre recommandée.

BIANCHIN peut toutefois garder son mandat de conseiller municipal ou de conseiller communautaire.



La suppléance est alors assurée par un adjoint non démissionnaire, dans l'ordre de nomination, ou à défaut, par un conseiller municipal.

Dans les quinze jours suivant la démission, le conseil municipal doit se réunir afin de procéder à l'élection d'un nouveau maire et de ses adjoints.

(Source : articles L.2122-14 et L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales).

Bien évidemment, toujours aussi « **cachottier** », BIANCHIN a informé **seulement** son équipe, laissant les membres de mon équipe siégeant au conseil municipal dans l'ignorance totale.

Pour l'instant nous laisserons à monsieur BIANCHIN l'honneur de donner les raisons de sa démission, nos commentaires éventuels viendront après qu'il se soit expliqué.



Une adjointe s'est déjà portée candidate à sa succession. Il paraît vraisemblable que d'autres se positionneront aussi prochainement.

Mais tous ne doivent pas oublier, que le goût du pouvoir et des indemnités que donne cette fonction, ne doivent pas être les seuls attraits de la place.

Mais rappelons à tous qu'il ne faut pas oublier que le goût du pouvoir et des indemnités que donne cette fonction, ne doivent pas être les seuls attraits de la place.



Il y a aussi et surtout la compétence.



Aujourd'hui, force est de constater que le seul élu de ce conseil municipal **COMPETENT** est l'adjoint Pierre BLANCHARD.

Bien évidemment, quel que soit le prochain maire, le HERISSON sera particulièrement attentif aux décisions qui seront prises.

Enfin une dernière chose, la démission du maire ne met pas fin aux affaires de justice en cours. Il y en a plusieurs, deux pour l'instant font l'objet d'une enquête.

Aux yeux des électeurs faulquinois et chémerois, le maire ne saurait être tenu pour seul responsable des décisions votées lors des conseils municipaux.



*C'est tout pour aujourd'hui,
mais seulement aujourd'hui.*

